
Importance de la conception pour l'aménagement des espaces libres urbains

Chérif HARROUNI*

1. INTRODUCTION

Les espaces verts sont strictement liés au milieu urbain. Leur notion est apparue avec le développement des grandes métropoles où les extensions urbaines devenues galopantes ont rejeté la nature chaque fois un peu plus loin, engendrant chez les citadins une certaine nostalgie pour les éléments naturels représentés par les plantes, l'eau et l'air pur. Alors que la classe bourgeoise a pu compenser le manque de nature en s'aménageant des jardins de loisir et de détente, la situation a toujours été plus critique pour les quartiers de prolétaires où les habitants démunis n'ont pas les moyens de se doter de jardins.

Sous la pression de penseurs humanistes et d'hygiénistes, les sociétés industrielles ont commencé à introduire les espaces verts (parcs, jardins, squares de quartiers, ...) comme composante essentielle dans la planification des extensions urbaines.

Dans certains cas, il y a eu recours à la restructuration de quartiers entiers pour les dédensifier et créer des espaces libres pour la promenade et les loisirs. C'est un peu sur ce modèle que les sociétés émergentes ont essayé d'organiser leurs espaces urbains. Seulement, vu la vitesse avec laquelle ces sociétés s'urbanisent, les extensions urbaines se font de façon imprévisible, voire anarchique, malgré les tentatives de planification entreprises par les instances concernées. En effet, par les opportunités de travail et la diversité des services, les villes attirent chaque fois plus de citoyens en quête d'emploi ou simplement désireux de bénéficier des services offerts. Surtout que dans cette course contre la montre, l'écart de développement entre la ville et le milieu rural ne cesse d'augmenter. Assaillie par des nouveaux venus en nombre toujours croissant, la ville éclate alors hors de son cadre et s'étend de façon tentaculaire en fonction

* Département Environnement et Aménagement des Ressources Naturelles, Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, Complexe Horticole d'Agadir

du statut foncier des terrains limitrophes, donnant lieu à toutes sortes de spéculations. Prise au dépourvu, l'administration engage tout un processus d'accompagnement favorisant davantage l'attrait d'autres citoyens. La demande en logement devient croissante et l'urgence d'y répondre constitue une des principales préoccupations des décideurs.

Or, l'espace urbain ne peut se concevoir sans les espaces libres, constitués par les voies de circulation, les places publiques et les parcs et jardins. Et si les premières s'imposent par leur rôle vital dans la ville, les derniers ne sont que rarement pris en considération. En effet, les rues et les places sont des espaces de communication et d'échanges nécessaires à la fonctionnalité de la ville alors que les parcs et jardins ne trouvent leur justification que dans des rôles de récréation et de loisir, considérés par les pays en voie de développement comme accessoires sinon peu justifiables à cause du coût. Il est à noter, toutefois, que depuis quelques années, avec les préoccupations d'ordre environnemental, les espaces verts ont acquis une certaine valeur ajoutée grâce à leur effet améliorateur de l'environnement urbain qui a été finalement reconnu de façon indéniable. Malgré cela, dans des sociétés comme le Maroc, peu de politiques d'aménagement leur ont accordé une réelle considération si ce n'est dans les documents d'urbanisme et les discours officiels. Parfois même, lorsque des espaces ont été prévus pour l'aménagement de jardins, la budgétisation nécessaire fait défaut et ils finissent par être déviés de leur vocation première cédant à la convoitise de spéculateurs peu scrupuleux.

À part quelques exceptions, les espaces verts, quand ils existent, laissent en général à désirer, en particulier dans les pays économiquement faibles qui invoquent, pour se justifier, l'incidence des coûts élevés de réalisation et de maintenance. Par ailleurs, les rues et les places publiques font rarement l'objet de recherches d'ordre plastique et paysager pour en rendre la fréquentation plus agréable. Cette absence de recherche est due au manque de concertation, parfois de compétences, parmi les spécialistes de l'aménagement urbain. En général, elle est due à l'absence de planification, remplacée par des actions ponctuelles et improvisées pour répondre à des urgences plus ou moins justifiées. Ces actions induisent la plupart du temps des surcoûts contradictoires avec les arguments d'ordre économique avancés par les décideurs.

2. IMPORTANCE DE LA CONCEPTION

La conception est le processus qui permet de donner naissance à une œuvre. Il doit se baser sur la définition des objectifs à atteindre et pour cela, il est nécessaire de bien appréhender le contexte. En ce qui concerne les espaces libres urbains, le travail de conception devrait s'appuyer sur l'analyse paysagère. Antithèse de l'improvisation, cette analyse constitue l'outil

indispensable pour l'élaboration des projets d'aménagement. En effet, elle permet d'étudier les différentes composantes du milieu et d'en comprendre les interactions afin de proposer des projets intégrés. Il s'agit de prendre en considération la composition socio-économique et culturelle de la population cible, le contexte écologique ainsi que les concepts esthétiques prédominants. Les contraintes budgétaires sont importantes à considérer, mais ne doivent pas prévaloir au risque de brimer la créativité du concepteur. L'analyse paysagère nécessite du praticien (en l'occurrence, l'architecte-paysagiste) un rapport étroit avec le milieu en question et une approche multidisciplinaire afin de ne négliger aucun aspect. Le milieu urbain étant très dynamique, le projet d'aménagement devrait être capable d'évoluer et d'intégrer cette dynamique.

La démarche analytique doit donc être préalable à la conception de projets d'aménagement qui, une fois conçus, doivent être approuvés par voie de concertation avec les principaux acteurs. Cette approbation constitue le point de départ pour le développement du projet proprement dit dont l'envergure peut dicter au concepteur la nécessité de s'adjoindre les services d'autres compétences comme les sculpteurs ou les plasticiens.

3. DÉMARCHE DU PROJET

Le projet constitue la concrétisation d'idées conceptuelles élaborées à la suite du processus d'analyse. Cette concrétisation se base sur l'utilisation d'artifices comme le dessin, la peinture ou la sculpture. Le moyen le plus utilisé reste le dessin en deux ou trois dimensions. Cela permet de représenter les idées de façon à ce qu'elles soient intelligibles aux interlocuteurs potentiels.

La démarche de projection est une suite logique de l'analyse à laquelle le concepteur doit se référer pour complément d'informations ou pour la confrontation du projet avec d'éventuelles contraintes ou exigences. En effet, le projet d'aménagement est une intervention sur l'espace pour en modifier les caractéristiques en vue de répondre à des objectifs prédéterminés. Et pour que les espaces libres urbains soient aménagés de façon harmonieuse et puissent être faciles à entretenir, il est nécessaire que la démarche soit menée avec professionnalisme et réalisme. Différentes étapes doivent être franchies dont la principale est constituée par la maîtrise d'œuvre qui fait appel aux techniques de l'architecture et du génie civil. Ces techniques représentent la meilleure garantie pour que l'aménagement conçu puisse avoir une certaine personnalité, l'identifiant du reste de l'espace tout en l'y intégrant. En utilisant ces techniques, le concepteur développe le projet et en précise les détails, démarche nécessaire pour l'élaboration des plans d'exécution et du cahier des prescriptions spéciales. Le processus permet de maîtriser les différentes composantes

du projet d'aménagement, depuis le plan de remodelage du terrain jusqu'à la plantation, en passant par les gros œuvres, les réseaux et les éléments décoratifs.

En plus de bien cerner tous les éléments et étapes nécessaires à l'exécution du projet, cette démarche permet d'établir une estimation assez précise du coût de réalisation et de maintenance sachant, toutefois, que le concepteur peut modifier sa proposition en fonction des contraintes les plus limitantes et préconiser, si nécessaire, la réalisation par étapes successives (en particulier dans le cas où le budget fait défaut). Cette façon de procéder a l'avantage de mettre à la disposition des décideurs des documents justifiant la prévision de fonds à allouer au projet d'aménagement et qu'ils peuvent opposer aux réticences éventuelles qui peuvent émaner des bailleurs de fonds.

Au Maroc, jusqu'à présent, les aménagements extérieurs n'ont que peu ou pas bénéficié de l'attention qu'ils méritent. Les espaces verts, en particulier, ont toujours été réduits à leur simple composante végétale, certains esprits simples croyant que les plantes peuvent pousser toutes seules et que leur agencement dans l'espace peut s'improviser. C'est ce qui a abouti à la médiocrité des aménagements qui, dépourvus de fondement conceptuel et d'assise solide, ne tardent pas à redevenir le terrain vague de naguère, envahi par les mauvaises herbes et les gravats, surtout en l'absence d'entretien. Pire encore, on assiste à beaucoup de gaspillage, certains espaces pouvant faire l'objet d'opérations de plantation répétées vu que les végétaux n'arrivent pas à survivre. Dans le cas où certaines plantes s'installent malgré tout, l'espace qu'elles occupent constitue un lieu de refuge pour les clochards et les délinquants. Peu respectables, ces espaces ne sont pas respectés et peuvent même servir de site de décharge pour les riverains.

Ce constat d'échec généralisé perdure depuis des décennies et malgré la succession de gouvernements centraux et de conseils communaux de différentes obédiences politiques. Très peu de choses ont été faites pour élever les espaces verts au niveau des aspirations des Marocains et pour leur accorder la même importance que celle dont bénéficient la construction d'un immeuble ou d'une voie de circulation. Et pourtant, les espaces verts continuent à faire partie des arguments des candidats aux élections qui promettent à leurs électeurs de la verdure et des aires de jeux.

Toutefois, si l'on veut que l'aménagement des espaces verts soit pensé et exécuté dans les règles de l'art, il sera nécessaire qu'un corps de métier s'organise et s'identifie comme seule habilité à faire aboutir les missions de conception et de développement des projets d'aménagement extérieur. Cette tâche incombe aux paysagistes dont la majorité sont confinés dans les

services municipaux d'espaces verts ou les divisions techniques des provinces et que la routine quotidienne générée par la gestion des affaires courantes empêche de s'occuper de l'aménagement de façon créative. Ceci lorsqu'ils ont la chance de ne pas être simplement mis à l'écart par des élus qui se considèrent capables de s'occuper eux-mêmes de ce domaine.

Certains paysagistes se sont installés dans le secteur privé, mais leur nombre n'a pas encore atteint la masse critique susceptible de faire naître l'esprit de corps à même de faire revendiquer - comme cela a été le cas pour d'autres corps de métiers - l'exclusivité de l'intervention dans l'aménagement des espaces libres urbains et d'en définir les règles. En effet, sans l'existence d'un corps de métier avec un certain niveau d'organisation et sans réglementation, l'aménagement des espaces verts publics continuera à être la proie des improvisations. Les interventions se feront au hasard des circonstances, aboutissant à des réalisations toujours navrantes.

4. CONCLUSION

Certains biens comme le pain ou l'eau, considérés jusque-là comme essentiels, sont désormais devenus des banalités grâce aux progrès technologiques et à l'engagement des gouvernements à en éviter les pénuries. Maintenant, ce sont des revendications relatives à la qualité de la vie qui surgissent. Il s'agit de mettre à la disposition des citoyens des espaces de récréation et de loisir dans un cadre agréable et non pollué. L'air pur, la verdure et un environnement sain font désormais partie des aspirations des gens, en particulier dans le milieu urbain. C'est pour cela qu'il faut planifier le développement urbain en tenant compte de ces exigences.

Les espaces libres constituent une importante composante de la ville et leur aménagement devrait faire l'objet d'études approfondies et de recherches plastiques afin d'y concevoir des projets harmonieux. C'est le moins qu'une démocratie digne de ce nom puisse offrir à ses citoyens.

Et contrairement aux idées archaïques, les budgets nécessaires à l'aménagement des espaces verts ne devraient pas être considérés comme des dépenses à fonds perdus mais bel et bien des investissements rentables car ils contribuent à améliorer la santé physique et psychique des citoyens qui n'en deviennent que plus productifs.

En outre, bien conçus, ces espaces offrent aux enfants certains éléments éducatifs qui contribuent au développement de leur personnalité et les préparent à être des citoyens patriotes et responsables.

Résumé

Les sociétés émergentes s'urbanisent à une vitesse qui rend les extensions urbaines assez imprévisibles malgré les tentatives de planification. Les villes, par les opportunités de travail et la diversité des services, attirent de plus en plus de citoyens en quête d'emploi ou désireux de bénéficier des services offerts. L'espace urbain s'en trouve convoité et livré à la merci de la spéculation. La demande en logements est croissante et l'urgence d'y répondre est parmi les principales préoccupations des décideurs. Or l'espace urbain ne peut se concevoir sans la composante des espaces libres: les voies de circulation, les places publiques et les parcs et jardins. Et si les premiers s'imposent de par le fait de leur vitalité pour l'espace urbain, les derniers n'ont que rarement été pris en considération. En effet, les rues et les places sont des espaces de communication et d'échanges nécessaires à la fonctionnalité de la ville alors que les parcs et jardins doivent trouver leur justification dans des rôles de récréation et de loisir considérés par les pays en voie de développement comme secondaires sinon peu envisageables à cause du coût. Peu de politiques d'aménagement leur accordent une réelle considération si ce n'est sur les documents et dans les discours officiels. Les parcs et jardins, quand ils existent, laissent en général à désirer, en particulier dans les pays économiquement faibles qui invoquent, pour se justifier, l'incidence des coûts de maintenance trop élevés. Par ailleurs, les rues et les places publiques font rarement l'objet de recherche d'ordre plastique et paysager pour en rendre la fréquentation agréable. Le présent article présente la problématique de la qualité paysagère des espaces libres urbains en insistant sur l'importance du travail conceptuel et de la démarche du projet pour la création d'espaces libres harmonieux et faciles à entretenir. Cette démarche est basée sur l'analyse paysagère, outil indispensable pour l'élaboration des projets d'aménagement car elle permet d'intégrer les différentes composantes du milieu environnant et de proposer des solutions adaptées.

N.B. Ce texte n'engage que la responsabilité de l'auteur. Il est le fruit de plusieurs années d'enseignement et d'exercice du métier d'architecte paysagiste comme concepteur à titre privé ou en tant que conseiller auprès du secteur public. Lors de la présentation orale au Colloque International tenu à la Faculté des Sciences d'Oujda, ces propos ont été illustrés par des photographies comparant des situations contrastant par la qualité des espaces selon qu'ils étaient bien ou mal conçus et mettant l'accent sur la réduction du niveau d'entretien lors que la conception est bien faite.